



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	235-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.506
Déposée le :	09.09.2025
Motion de groupe :	Oui
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Les VERT-E-S (Gerber, Hinterkappelen) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	26/2026 du 14 janvier 2026
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié

D'où vient le bois utilisé pour la construction du Campus Biel/Bienne ?

Dans le cadre de différentes motions, le Grand Conseil a demandé à plusieurs reprises que le bois utilisé dans le cadre de projets de construction de bâtiments, y compris pour l'aménagement intérieur et le mobilier, soit exclusivement du bois certifié. Les labels Bois Suisse, FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) en particulier sont privilégiés, car ils garantissent la durabilité, la compatibilité écologique et une gestion forestière responsable.

Pour la construction du bâtiment de la Haute école spécialisée bernoise sur le campus de Bienne, il était initialement prévu d'acheter du bois issu des forêts appartenant au canton. Cet approvisionnement dit « interne » était non seulement censé renforcer l'économie de la région, mais aussi réduire l'empreinte écologique du projet de construction. Or, cela n'a pas été possible pour diverses raisons liées aux contraintes de disponibilité, aux exigences qualitatives et aux défis logistiques notamment.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la quantité de bois utilisée pour le campus de Biel/Bienne ?
2. Quelle est la part de bois suisse ?
3. De quels pays provient le reste du bois utilisé ?
4. Quels labels porte le bois commandé ?

5. De quels pays provient le bois utilisé pour l'aménagement intérieur et quels labels porte-t-il ?
6. De quels pays proviennent les matériaux en bois utilisés pour les placards et les cuisines, et quels labels portent-ils ?
7. De quels pays provient le bois utilisé pour le mobilier, et quel label porte-t-il ?
8. Qui est responsable, au niveau cantonal, du contrôle et de la vérification des labels ainsi que de la garantie de leur authenticité, de leur validité et du respect des critères de durabilité ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton encourage l'utilisation de bois en tant que matériau de construction et étudie le mode de construction en bois lors de la planification de bâtiments cantonaux (voir notamment art. 5 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts [OCFo ; RSB 921.111]). Dans le cadre des appels d'offres correspondants, l'Office des immeubles et des constructions prescrit l'utilisation de bois issu de forêts exploitées de façon durable. Il impose à cet effet une certification selon les labels FSC, PEFC ou Bois Suisse ou un justificatif équivalent. Le droit des marchés publics (cf. accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics [AIMP, RSB 731.2-1]) ne permet toutefois pas d'imposer des critères liés à l'origine géographique du bois.

Comme l'indiquent les motionnaires, l'exemple du campus de Bienne a montré qu'une acquisition interne comportait des risques. Pour ses projets de construction, le canton est chargé de mettre à disposition le bois au bon moment et en quantité et qualité suffisantes. Les problèmes de qualité, les retards dans les projets ou les difficultés logistiques retombent sur le canton et entraînent parfois des coûts supplémentaires et des reports.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif se prononce répond comme suit aux questions posées :

1. *Quelle est la quantité de bois utilisée pour le campus de Biel/Bienne ?*
2. *Quelle est la part de bois suisse ?*

La part de bois suisse utilisé pour la structure porteuse et la façade atteint environ 20 %, soit quelque 2000 m³. La quantité de bois totale est donc d'environ 10 000 m³.

3. *De quels pays provient le reste du bois utilisé ?*

La totalité du bois provient d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse.

4. *Quels labels porte le bois commandé ?*

Outre du bois suisse, le projet prévoit l'utilisation de bois européen issu de forêts exploitées de façon durable dotées du label FSC (Forest Stewardship Council) et/ou du label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification).

5. *De quels pays provient le bois utilisé pour l'aménagement intérieur et quels labels porte-t-il ?*

6. *De quels pays proviennent les matériaux en bois utilisés pour les placards et les cuisines, et quels labels portent-ils ?*

7. *De quels pays provient le bois utilisé pour le mobilier, et quel label porte-t-il ?*

Ces travaux n'ont pas encore été adjudiqués. Il n'est donc pas possible de fournir des informations concrètes. Les prescriptions de l'adjudication à l'entreprise totale resteront valables (voir également réponse à la question 4).

8. *Qui est responsable, au niveau cantonal, du contrôle et de la vérification des labels ainsi que de la garantie de leur authenticité, de leur validité et du respect des critères de durabilité ?*

L'Office des immeubles et des constructions assure le contrôle et la vérification des labels.

Destinataire

– Grand Conseil